

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 49

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« l’activité de la maison départementale des personnes handicapées »

les mots :

« son activité »

II. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« ses »

III. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer aux mots :

« reçus par la maison départementale des personnes handicapées »

les mots :

« qu’elle a reçus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.